



Braine-le-Comte

ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 juin 2025 à 19H30

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA,
Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe
LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore
DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ,

Objet n° 32 - Question orale de Monsieur le Conseiller Bastian GONZALEZ VANHESPEN relative aux travaux urgents dans le bâtiment de la crèche « Il Était Une Fois ».

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Bastian Gonzalez Vanhespen relative aux travaux urgents dans le bâtiment de la crèche « Il Était Une Fois »

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

La crèche « Il Était Une Fois » est une crèche du CPAS, mais elle occupe un bâtiment appartenant à la commune. Ce bâtiment est vieux et les marques de sa vétusté apparaissent de plus en plus. Il y a quelques mois, la crèche a fait l'objet d'une visite de l'ONE qui a relevé plusieurs manquements relatifs au bâtiment. Ce rapport invitait la crèche à communiquer à l'ONE pour le 15 juin au plus tard un planning des travaux destiné à répondre aux différents problèmes mis en exergue. Il y est notamment question de grilles de chauffage non conformes et de murets délabrés.

Il me revient également que des néons et des chaudières devraient être remplacés.

Bref, ce ne sont ni des conditions d'accueil optimales pour nos tout-petits, ni des conditions de travail optimales pour le personnel de la crèche.

Toutefois, la crèche est dépendante de la commune puisque que, je le rappelle, le bâtiment est communal. C'est donc à la commune de communiquer à la crèche le planning des travaux requis par l'ONE, et de faire les réparations nécessaires.

Il y a urgence. Il ne faudrait pas que l'ONE en vienne à fermer temporairement la crèche en raison d'une non-conformité du bâtiment. Ce serait là une décision dramatique pour les enfants, leurs

parents et le personnel.

Dès lors, le Collège pourrait-il m'indiquer :

- Si le planning de tous les travaux requis par l'ONE a bien été transmis à la crèche et à la présidente par l'échevinat des travaux avant le 15 juin ?

- Quels sont ces travaux ?

- A quelle date la commune commencera concrètement ses différents travaux pour permettre la totale mise en conformité urgente de cette crèche ?

- Des travaux sont-ils également prévus pour intervenir notamment au niveau des néons vétustes et des chaudières défaillantes ?

- D'autres travaux doivent-ils être réalisés ?

Je remercie le Collège pour ses réponses,

Madame l'Echevine Ludivine PAPLEUX répond à la question

Avant toute chose, il est important de rappeler les termes de la convention générale de synergies établie entre la Ville et le CPAS.

En ce qui concerne l'entretien technique et la maintenance des bâtiments, la synergie est définie comme suit :

L'ensemble du patrimoine bâti du CPAS, pour lequel celui-ci est propriétaire, locataire ou utilisateur, sera entretenu par la Ville en mode délégué.

Par entretien, il est entendu le maintien du bâtiment en bon père de famille. Les interventions nécessitant le recours à des entreprises extérieures restent de la compétence exclusive du CPAS.

La Ville s'engage également à proposer systématiquement l'intégration des bâtiments du CPAS dans les études qu'elle commande et ayant trait à la gestion technique du patrimoine. Il peut s'agir, par exemple, des études liées aux économies d'énergies.

Néanmoins, en ce qui concerne les travaux dont il est question, le service Travaux a pris en charge deux dossiers urgents, à savoir : le remplacement de l'ensemble des luminaires (sur panneaux acoustiques intégrés) ainsi que le remplacement des grilles de chauffage.

Ces deux dossiers représentent des budgets de 50.000€ TVAC pour les luminaires et 20.000€ TVAC pour les grilles.

Ces travaux sont externalisés.

Un planning prévisionnel a bien été transmis, indiquant :

- Un délai de 4 mois pour les luminaires : suivant la procédure de marchés publics en cours, la désignation de l'entreprise pourra se faire fin août ou début septembre.

- Un délai de 3 mois pour les grilles : l'entreprise a été attribuée au Collège du 19 juin et a reçu la notification de l'attribution le 23 juin. Nous avons reçu un mail indiquant un délai estimatif au 15.07 pour la réception des grilles.

Les chaudières, y compris dans d'autres bâtiments, doivent être remplacées dans le courant de l'année 2026.

Concernant les murets extérieurs, ceux-ci ont déjà fait l'objet de petites interventions de rescellement de maçonnerie mais une intervention plus conséquente doit être prévue. Il manque un couvre-mur, ce qui favorise l'infiltration et la désolidarisation de la maçonnerie. Un budget devra être prévu en 2026 pour rénover les murets. C'est un travail qui sera réalisé par le privé.

Une réunion de synergies Ville/CPAS est prévue dans les prochains jours afin de faire le point sur l'ensemble des interventions à prévoir au regard de la convention précitée qui doit être appliquée.

Monsieur le Conseiller Bastian Gonzalez Vanhespen réplique

Merci, j'entends que la convention relative à l'entretien ne prévoyait pas ces travaux, et que la Ville les a tout de même réalisés. Je me réjouis de cette bonne synergie entre la Commune et le CPAS.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE